

Organes de gouvernance

Les organes de gouvernance de COMADER

Les instances de gouvernance de COMADER sont constituées de l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

L'Assemblée Générale se compose de quatre délégués par interprofession : le président et trois autres membres. Chaque délégué a une voix.

Le Conseil d'Administration comprend les présidents des interprofessions agricoles qui sont actuellement au nombre de dix-neuf (19).

Le Bureau est l'instance dirigeante ; il se compose de 10 membres. Il est élu par le Conseil d'Administration pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois.

Le Président et le premier Vice-Président sont élus par l'assemblée générale ordinaire pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.